



<p><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p>oo oo oo oo oo oo</p> <p><b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b></p> <p>oo oo oo oo oo oo</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p> <p>oo oo oo oo oo oo</p> <p><b>SEANCE DU 15 FEVRIER 2024</b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b>  <b>Présents à la séance : 51</b>  <b>Ont participé au vote : 55</b>  <b>Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0</b>  <b>Date de la convocation : 08 février 2024</b></p>	<p>L'an deux mille <b>VINGT-QUATRE</b> et le <b>QUINZE FEVRIER</b>, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b></p>
<p><b>Objet :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Résiliation à l'amiable du bail agricole entre Madame Mélissa MITRIDE et la Communauté de Communes Conflent Canigó</b></p> <p><b>N° d'Ordre : 39-24</b></p> <p><b>Classification @ctes :</b> 7.10 Divers</p>	<p><b>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</b> Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSCH, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Claire LAMY, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b> Michel LLANAS a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET.</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES :</b> Sébastien NENS, Patrice ARRO, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Thierry BEGUE, André ARGILES, Éric RODRIGUEZ, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.</p>
<p><b>Secrétaire de Séance :</b> Lucette ORTIZ CASTILLO</p>	

**Le Président,**

**RAPPELLE** que la Communauté de communes, par la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial, poursuit une politique ambitieuse d'animation foncière agricole, visant à faciliter l'installation d'exploitants agricoles sur les terres agricoles du Conflent

**RAPPELLE** que par délibération n°116-19 du 12 juillet 2019, le conseil communautaire avait autorisé le Président à signer un bail à ferme d'une durée de 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre au plus tôt, avec Madame Mélissa MITRIDE, permettant l'exploitation de parcelles agricoles, moyennant un loyer progressif.

**PRECISE** que le bail a été signé par les deux parties le 26 septembre 2019.

**DIT** que Madame Mélissa MITRIDE a adressé au Président un courrier de demande de résiliation à l'amiable du bail, daté du 17 août 2023.

**PRECISE** que la commission Agriculture a été informée de cette demande le 5 septembre 2023.

**MENTIONNE** qu'un constat d'huissier a été réalisé le 8 novembre 2023, pour attester du rendu du terrain à l'état initial et afin de s'accorder sur le fait que le matériel restant et la caravane de Madame Mélissa MITRIDE devront être retirés pour la résiliation.

**EXPOSE** que Madame Mélissa MITRIDE doit 1725 euros à la Communauté de Communes, soit les 3 dernières années de loyer (du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023). Le comptable public est chargé de poursuivre, les titres de recettes ayant été régulièrement émis.

**INDIQUE** que la résiliation du bail interviendra à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

**DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.**

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.**

**VALIDE** la demande de résiliation à l'amiable du bail agricole unissant la Communauté de communes à Madame Mélissa MITRIDE.

**AUTORISE** le Président à signer un protocole d'accord de résiliation du bail rural avec Madame MITRIDE, annexé à la présente délibération.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé la minute.

Le 26 février 2024.  
Pour extrait, certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Louis JALLAT.

